Situation d'entreprise

Fabien, 45 ans, est responsable des ventes au sein de l'entreprise « **Vassout Fruits** ». Il est salarié dans l'entreprise depuis 1994 et a travaillé à tous les postes de production : cueillette, calibrage, manutention, conditionnement.

Aujourd'hui, son travail consiste à vendre les fruits à la fois au marché de gros 3 fois par semaine mais également lors des ventes en direct une fois par semaine.

Lors des ventes, Fabien manipule jusqu'à 1 tonne de fruits, répartis dans des plateaux de 7 kg empilés les uns sur les autres.

Depuis plusieurs semaines, Fabien se plaint de douleurs aigües aux épaules ; il n'est plus capable de lever les bras pour porter les plateaux de fruits et est placé en congé maladie par son médecin.

1.Observer le schéma ci-dessous et nommer le phénomène indiqué par une flèche (je vous recommande faire une recherche sur le problème de la coiffe des rotateurs) :

……

……

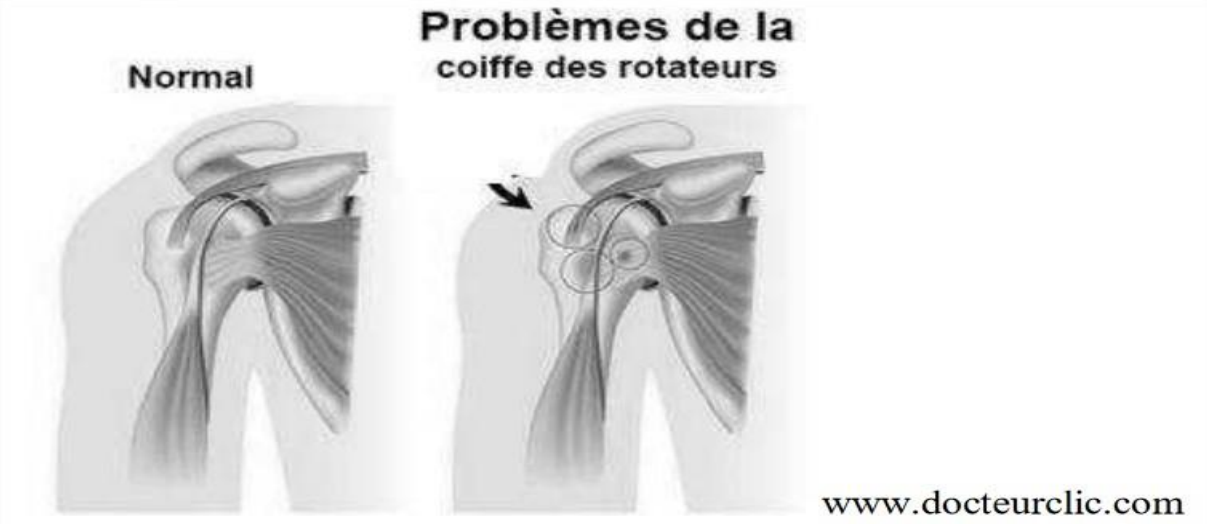

2. Indiquer la signification du sigle TMS, définir le TMS.

……
……
……

3. Formuler une hypothèse relative au T.M.S de Fabien en suivant le modèle ci-dessous :

Il semble que ..... conduisent Fabien

…… ..... ce qui entraîne.....

4. Citer, à l'aide de l'annexe 5, deux conditions nécessaires à la reconnaissance de son TMS aux épaules comme maladie professionnelle.

……
……
…

5. Proposer deux mesures correctives à mettre en œuvre par l'entreprise « Vassout Fruits » pour lutter contre les affections de l'épaule au poste de travail de responsable des ventes.

……
……
……

ANNEXE 5 : TABLEAU DES MALADIES PROFESSIONNELLES DU REGIME

Annexe 5 : Tableau des maladies professionnelles du régime agricole (extrait)

Régime agricole Tableau 39

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : décret du 15 janvier 1976 — Dernière mise à jour : décret du 19 août 1993

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Epaule		
Epaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs).	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
Epaule enraidie succédant à une épaule douloureuse simple rebelle.	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
B - Coude		
Epicondylite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination.
Epitrochléite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination.
Hygromas :		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude ;	7 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital).	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
C - Poignet main et doigt		
Tendinite.	7 jours	Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.
Ténosynovite.	7 jours	
Syndrome du canal carpien.	30 jours	Travaux comportant de façon habituelle soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours	

AGRICOLE (EXTRAIT)